

**CONTRAT TYPE DE DÉPÔT-VENTE**

Entre les soussignés :

**Le dépositaire** La Maison Nouvelle Aquitaine

 21 rue des Pyramides – 75001 Paris

 Association Loi 1901 – SIRET 832 635 130 00012

Et

**Le déposant**

Dans le cadre d'un évènement pour la promotion de la Dordogne intitulé **Intitulé de l’opération de promotion** pour la période du **29/06/2021 au 27/07/2021**, il est convenu entre le dépositaire et le déposant l’organisation d’une exposition vente de produits. Le déposant confie au dépositaire le soin d’exposer des produits de sa fabrication personnelle en vue de leur vente.

## - Lieu

Les produits confiés au dépositaire seront exposés à La Maison Nouvelle-Aquitaine, 21 rue des Pyramides – 75001 Paris

## - Selection des produits

* + Le choix des produits exposés et destinés à la vente sera réalisé par les responsables des ventes –personnel sur proposition et mis à disposition par le dépositaire, selon la fiche de dépôt jointe à ce contrat.
	+ Le dépositaire se réserve le droit de refuser ou d’annuler tout dépôt des produits qui ne correspondraient pas à ceux sélectionnés. Dans ce cas, il appartiendra au déposant de retirer sans délai ces produits.

## – Durée de la vente

Il est convenu entre les parties que les produits seront exposés à la vente par le dépositaire pendant la période du **30/06/2021 au 26/07/202.** Au-delà de cette période les produits invendus seront restitués au déposant.

## – Livraison, réception et enlèvement des produits :

* + Le déposant devra respecter les dates de livraison prévues entre **le 21/06/2021 et le 25/06/2021**. Il supportera les frais d’emballage adaptés à l’envoi de ses objets, ainsi que les frais de port.
	+ Chaque envoi de produits sera accompagné d’une fiche de dépôt en deux exemplaires détaillant les produits livrés et leur prix de vente public et signée par chacune des parties. Un certificat d’authenticité sera produit pour les pièces uniques.
	+ Le dépositaire devra renvoyer la fiche de dépôt, dès réception des produits. En cas de réserve ou de contestation relative à la conformité des produits, le dépositaire devra informer le déposant sous 48 heures. Les produits non conformes seront renvoyés au déposant à ses frais.
	+ Les produits confiés au dépositaire restent la propriété et la responsabilité exclusive du déposant jusqu’au règlement complet du client.
	+ Le déposant est responsable de la qualité de l’objet mis en vente. En cas de non- fonctionnement ou de vice caché, il devra rembourser ou remplacer le produit concerné.
	+ Le dépositaire ne peut se servir de l’objet déposé à des fins personnelles sans autorisation du propriétaire.
	+ Le dépositaire devra respecter les dates d’enlèvement des produits invendus entre **le 27/07/2021 et le 30/07/2021,** ce afin de récupérer ses produits avant la fermeture estivale de la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à compter du 02/08/2021.

## - Assurance

 Le déposant devra contracter une assurance couvrant les risques de casse, cas de force majeure et vol à l’étalage, couvrant tout type de perte. En aucun cas le dépositaire est tenu pour responsable, le déposant assurera seul la perte correspondante.

## - Remuneration

Aucune commission sur le prix de vente n’est demandée par le dépositaire. La déclaration de la TVA est à la charge du déposant.

## - Facturation et règlement

* + Le dépositaire perçoit les recettes des ventes. Les paiements pourront être effectués par virement bancaire à l’ordre du dépositaire. En cas d’impayé il appartiendra au dépositaire de régler le prix dû au déposant.
	+ A la fin de l’évènement et après inventaire, le dépositaire règlera sur facture le montant des ventes effectuées pour le déposant.

## - Obligations du déposant

* + Le déposant s’en remet au dépositaire pour tout ce qui intéresse la politique commerciale de la boutique.
	+ Le déposant doit s’intéresser à son dépôt.
	+ L’organisation et les frais de transport et d’assurance seront à la charge du déposant.
	+ Déclaration de la TVA
	+ À défaut d’être retiré ou d’avoir pu être renvoyé au déposant dans un délai de deux mois après le début du dépôt, les objets déposés restent acquis au dépositaire.
	+ Le déposant s’engage à réaliser des produits composés de matériaux exempts de tout caractère dangereux et nocif.
	+ Le déposant s’engage à relayer la communication et l’information de l’évènement à l’ensemble de ses réseaux clients parisiens et tous ceux qui lui sembleront pertinents pour assurer le succès de l’opération.

## –Durée

* + Le présent contrat est conclu pour la durée de l’évènement.

## –Litiges

* + En cas de litiges sur l’exécution de certaines clauses du contrat ce sont les dispositions de droit commun qui s’appliqueront.

## Le dépositaire Le déposant

La Maison Nouvelle Aquitaine ***Tampon, signature***

|  |  |
| --- | --- |
| **Maison de la Nouvelle-Aquitaine**21 rue des pyramides75001 Paris01 55 35 31 42 |  |

***Fiche de Dépôt***

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** |  |
| **Entreprise** |  |
| **Adresse** |  |
| **Ville** |  |
| **Code postal** |  |
| **Telephone** |  |
| **E-mail** |  |
| **Commission du dépositaire** |  *0*  ***% -*** La déclaration de la TVA est à la charge du déposant |
|  |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Désignation de la référence produit** | **Quantité** | **Prix** **€ HT** | **Prix Public** **€ TTC** | **Echantillons à offrir aux clients (optionnel)** | **Commentaires produits**  |
| *Miel de châtaignier* | *12* | *7.56 €* | *8,00 €* |  *non* | *Miel ambré et boisé aux arômes de caramel, typique du miel de châtaignier* |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

Eléments complémentaires

* Joindre à votre envoi quelques **flyers/cartes de visite** de votre entreprise
* Préciser **les enseignes parisiennes** où vos produits sont mis en vente :

……………………………………………..…………………………………………………

* Retrouvons-nous sur les **réseaux sociaux :**    

**Signature et tampon du Déposant** *Tampon du dépositaire*

**Avec la mention " lu et approuvé "**

**Lu et approuvé**